

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TRA 013-274/08/CC

■ Transports scolaires - Communes de Gignac-la-Nerthe et Saint-Victoret - Convention avec le SMITEEB relative aux services réservés scolaires et au reversement de la Dotation Globale Décentralisée - Approbation de l'avenant 1 concernant la durée de la dite convention et de financement des transports scolaires.

DITRA 08/928/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

MPM a passé le 16 avril 2003 une convention n° 03/1009 avec le SMITEEB ayant pour objet l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités par le SMITEEB pour le compte de MPM (transports scolaires sur les communes de Gignac-la-Nerthe et Saint-Victoret).

La durée de cette convention était calée sur la durée d'existence du SMITEEB arrêtée dans ses anciens statuts. Or depuis l'approbation par délibération de nouveaux statuts du SMITEEB ce dernier a été prorogé pour une durée indéterminée. Il convient donc par cet avenant de prolonger cette convention relative au financement du transport scolaire dans les mêmes termes.

Enfin, cette convention prévoyait le nom des prestataires titulaires de marchés publics passé par le syndicat mixte, le coût des contrats et le mode de paiement à la charge de MPM. Ces marchés ayant été renouvelés pour l'année 2007, il convient par cet avenant de modifier les dispositions en y intégrant les nouvelles données.

Cet avenant permettra ainsi de régler les prestations de transports scolaires réalisées par le SMITEEB sur les communes de Gignac et Saint-Victoret pour le compte de MPM.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 3/474/B en date du 17 décembre 2007 le Conseil de Communauté,
- La délibération TRA 3/474/B en date du 20 décembre 2002 ;
- La délibération statut du SMITEEB ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que MPM a passé le 16 avril 2003 une convention avec le SMITEEB ayant pour objet l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités par le SMITEEB pour le compte de MPM (transports scolaires sur les communes de Gignac-la-Nerthe et Saint-Victoret)
- Que la durée de cette convention était calée sur la durée d'existence du SMITEEB arrêtée dans ses anciens statuts.
- Que depuis l'approbation par délibération de nouveaux statuts du SMITEEB ce dernier a été prorogé pour une durée indéterminée.
- Qu'il convient donc par cet avenant de prolonger cette convention relative au financement du transport scolaire dans les mêmes termes.
- Que cette convention prévoyait dans son article 1 le nom des prestataires titulaires de marchés publics passé par le syndicat mixte, le coût des contrats et le mode de paiement à la charge de MPM
- Que ces marchés ayant été renouvelés pour l'année 2007, il convient par cet avenant de modifier les dispositions de cet article en y intégrant les nouvelles données.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'avenant 1, ci-joint, à la convention avec le SMITEEB relatif aux services réservés scolaires et au reversement de la Dotation Globale Décentralisée concernant la durée de la dite convention et des financements des transports scolaires.

Article 2 :

Les autres articles de la convention n° 03/1009 restent inchangés

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008
Nature : 6247 ; Fonction 815 ; Sous-politique : C210

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Transports

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Renaud MUSELIER

Jean-Claude GAUDIN